

Distr.
GENERALE

A/AC.237/43
17 janvier 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Neuvième session
Genève, 7-18 février 1994
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

QUESTIONS RELEVANT DU GROUPE I : CADRE ENVISAGE POUR LA NEUVIEME SESSION
ET PLANIFICATION DES TACHES PREVUES AVANT LA PREMIERE SESSION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Note du secrétariat intérimaire

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
II. RESULTATS AUXQUELS POURRAIT ABOUTIR LE GROUPE DE TRAVAIL I	6 - 12	3
III. LA NEUVIEME SESSION	13 - 17	5
IV. LA DIXIEME SESSION	18 - 19	7
V. LA ONZIEME SESSION	20 - 22	8

Annexes

I. Calendrier des activités essentielles prévues avant la première session de la Conférence des Parties	10
II. Calendrier de travail proposé pour le Groupe de travail I	11

I. INTRODUCTION

1. A la sixième session du Comité, le Groupe de travail I a été chargé de contribuer à la préparation de la première session de la Conférence des Parties dans des domaines touchant aux engagements, notamment en ce qui concerne les tâches correspondant aux rubriques ci-après (A/AC.237/24, par. 44 et 45) :

a) Méthodes de calcul et de recensement des émissions et de l'absorption des gaz à effet de serre (tâche A.1);

b) Critères relatifs à une application concertée de la Convention (tâche A.2);

c) Premier examen des renseignements communiqués par chaque Partie figurant à l'annexe I de la Convention (tâche A.3);

d) Examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphes 2 a) et 2 b), afin de déterminer s'ils sont adéquats (tâche A.4).

Le Groupe de travail I a donc structuré son programme de travail en fonction des quatre tâches précitées. Il a été noté également, à la sixième session, que des tâches connexes pourraient être entreprises en liaison avec celles appelant des décisions de la Conférence des Parties lors de sa première session. Le Comité a en outre jugé souhaitable d'établir un calendrier accéléré et de fixer des priorités pour chaque session (A/AC.237/24, par. 45).

2. Un an s'est écoulé depuis que le Comité, à sa sixième session, a pris ses décisions initiales concernant la planification de ses activités. On sait aujourd'hui quand la convention entrera en vigueur, quand les communications demandées aux Parties visées à l'annexe I devront être présentées et quand seront tenues la première session de la Conférence des Parties et les sessions intermédiaires du Comité. De plus, les débats de la huitième session, ainsi que les documents élaborés en vue de cette session et de la neuvième, ont permis de commencer à préciser les tâches confiées au Groupe de travail I. De la sorte, à mi-parcours entre la session d'organisation de décembre 1992 et la première session de la Conférence des Parties prévue pour mars 1995, le secrétariat intérimaire a jugé que le moment était peut-être venu de faire connaître son point de vue sur le programme de travail et les mesures nécessaires pour préparer la première session de la Conférence des Parties.

3. Le secrétariat intérimaire a examiné ledit programme de travail, qui concerne la préparation de la première session de la Conférence des Parties, en fonction d'objectifs précis. En d'autres termes, il s'est efforcé de définir les résultats auxquels le Groupe de travail I pourrait aboutir et qui seraient soumis pour examen au Comité et présentés ultérieurement à la première session de la Conférence des parties. Il propose également diverses façons d'organiser les travaux qui auront lieu avant la première session, en vue d'atteindre ces résultats. Les contraintes de calendrier seront particulièrement lourdes (voir le calendrier des activités essentielles figurant à l'annexe I). Le secrétariat intérimaire a également tenté d'appliquer une optique similaire aux documents établis en vue de la neuvième session. Ces documents attachent de l'importance aux corrélations entre les

tâches et entre les documents, aux résultats escomptés et aux rapports entre un document donné et ces résultats, ainsi qu'aux contraintes de temps.

4. En établissant la présente note, le secrétariat intérimaire est demeuré très conscient du temps dont le Comité disposerait avant le début de la première session de la Conférence des Parties. Concrètement, on peut supposer que le Groupe de travail disposera, pour accomplir sa tâche, des délais suivants :

-	Neuvième session :	8 jours ouvrables
-	Dixième session :	7 jours ouvrables
-	Onzième session :	8 jours ouvrables
	TOTAL :	23 jours ouvrables

Autrement dit, il pourrait consacrer en moyenne deux jours pendant chaque session à chacune des quatre tâches indiquées au paragraphe premier ci-dessus. En revanche, chacune des 14 questions définies ci-dessous aux paragraphes 8 à 10 ne serait examinée que pendant une demi-journée à peine pendant chaque session. C'est dire que les délais seront très courts pour examiner des questions extrêmement complexes et qu'il importe donc de planifier soigneusement les travaux, de définir en commun des objectifs et de s'efforcer de les atteindre.

5. Compte tenu de ce qui précède, la présente note a pour but de proposer au Groupe de travail un programme de travail pour la neuvième session et de situer ledit programme dans la perspective plus large des préparatifs de la première session de la Conférence des Parties. La section II indique les résultats auxquels pourrait aboutir le Groupe de travail I. Les sections III, IV et V traitent des neuvième, dixième et onzième sessions du Comité, respectivement.

II. RESULTATS AUXQUELS POURRAIT ABOUTIR LE GROUPE DE TRAVAIL I

6. Pour établir le programme de travail débouchant sur la première session de la Conférence des Parties, il faudrait tout d'abord réfléchir à la nature des résultats auxquels le Groupe de travail devrait aboutir avant la clôture de la onzième session. Conformément aux procédures habituelles, il pourrait s'agir de recommandations adressées au Comité. Aux fins de la présente note, le secrétariat intérimaire a pris pour hypothèse que le Comité élaborera des recommandations qui seront soumises à la première session de la Conférence des Parties pour examen.

7. Quels que puissent être ces résultats, il est d'ores et déjà possible de circonscrire un certain nombre de questions qui pourraient faire l'objet de recommandations du Comité. La liste ci-après a été établie sur la base de la Convention, des délibérations du Groupe de travail I à ce jour et des documents qui ont été élaborés en vue de la neuvième session. Elle a pour but d'aider le Groupe de travail à établir son calendrier et ne saurait préjuger aucune décision du Comité, par exemple celles qui définiront la nature ou l'objet des résultats visés.

8. Les résultats des activités du Comité, qui s'appuieront sur les travaux du Groupe de travail I, pourraient porter sur les questions ci-après (les

numéros des tâches correspondantes qui ont été énoncées à la sixième session, comme on l'a vu au paragraphe premier ci-dessus, sont indiqués pour des raisons de commodité) :

- a) Méthodes de recensement des émissions (y compris des conseils pour la prise en compte des émissions provenant des combustibles de soute) (tâches A.1, A.2 et A.3);
- b) Conseils relatifs à l'utilisation des potentiels de réchauffement de la planète (tâches A.1, A.2, A.3 et A.4);
- c) Directives relatives à l'établissement des communications émanant des Parties visées à l'annexe I (tâche A.3);
- d) Conseils relatifs aux projections des émissions et à l'évaluation des effets des mesures prises (tâches A.1, A.2 et A.3);
- e) Périodicité des communications futures des Parties visées à l'annexe I (tâche A.3);
- f) Procédures applicables à la traduction et à la distribution des communications provenant des Parties visées à l'annexe I (tâche A.3);
- g) Fonctions et responsabilités des organes subsidiaires créés par la Convention, dans leurs rapports avec les questions relevant du Groupe de travail I (tâches A.1, A.3 et A.4);
- h) Processus d'examen des communications émanant des Parties visées à l'annexe I (tâche A.3);
- i) Processus d'examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphes 2 a) et 2 b), pour déterminer s'ils sont adéquats (tâche A.4);
- j) Critères relatifs à une application conjointe de la Convention (tâche A.2);
- k) Rapport concernant l'application de la Convention (tâche A.3).

9. Le Comité devra également préciser de quelle façon on s'acquittera des tâches confiées aux organes subsidiaires avant la première session de la Conférence des Parties (tâches A.3 et A.4).

10. On n'a pas fait figurer dans la liste ci-dessus un certain nombre de questions dont on pourrait dire qu'elles relèvent des organes subsidiaires mais qui découlent en fait des délibérations du Groupe de travail I. De la sorte, leur sort est lié à la décision qui sera prise sur la façon dont on s'acquittera des tâches confiées aux organes subsidiaires avant la première session de la Conférence des Parties. Toutefois, on peut supposer que, quel que soit l'organe qui en sera chargé par le Comité, les éléments additionnels ci-après seront nécessaires à la première session :

- a) Une analyse technique et une synthèse des communications provenant des Parties visées à l'annexe I;

b) Une compilation et une synthèse des renseignements sur la situation mondiale;

c) Si le Comité en prend la décision, des avis techniques sur le degré d'adéquation des engagements pris aux alinéas 2 a) et 2 b) de l'article 4.

11. Il est incontestable que seule la Conférence des Parties est en mesure de statuer sur des questions comme celles qui sont évoquées dans les paragraphes précédents. Toutefois, l'élaboration d'un calendrier cohérent des préparatifs de la première session de la Conférence des Parties est compliquée par le fait que des conclusions ou des décisions sur nombre de questions mentionnées aux paragraphes 8 à 10 ci-dessus doivent être adoptées, ne serait-ce qu'à titre provisoire, avant la première session de la Conférence. Le Comité doit notamment fournir au plus tôt des conseils pour l'établissement des communications nationales, qui porteront sur les méthodes d'inventaire des émissions, les projections d'émission et l'évaluation des effets des mesures prises, l'utilisation des potentiels de réchauffement de la planète et la distribution et la traduction des communications initiales. De plus, quelques conclusions préliminaires concernant le processus d'examen des communications provenant des Parties visées à l'annexe I et le processus d'évaluation du degré d'adéquation des engagements seront nécessaires. (Comme on l'a vu plus haut, le Comité définira également les dispositions institutionnelles à prendre pour assurer l'exécution des tâches des organes subsidiaires avant la première session de la Conférence des Parties.)

12. Compte tenu de ce qui précède, la suite de la présente note a pour but de présenter, pour examen par le Groupe de travail, un projet de calendrier de travail pour la neuvième session, dans lequel des priorités et des activités sont proposées. Elle contient également quelques réflexions préliminaires sur la manière dont pourraient être organisés les travaux des dixième et onzième sessions et sur les priorités à envisager, en vue de définir leur contribution éventuelle à la première session de la Conférence des Parties. Il importe de noter que la décision relative à la façon dont les tâches confiées aux organes subsidiaires seront exécutées avant la première session de la Conférence pourrait avoir des incidences sur le calendrier des travaux.

III. LA NEUVIEME SESSION

13. L'ordre du jour prévu pour le Groupe de travail I, à la neuvième session du Comité, est très chargé puisque neuf documents de fond devront absolument y être examinés. Une organisation purement logique des travaux voudrait que les documents soient examinés à peu près dans l'ordre suivant :

- Problèmes méthodologiques (A/AC.237/44)
- Potentiels de réchauffement du globe (A/AC.237/44/Add.1)
- Emissions provenant des combustibles de soute (A/AC.237/44/Add.2)
- Premier examen des informations : directives et procédures applicables aux communications initiales (A/AC.237/45)

- Premier examen des informations : rapport sur une initiative des pays visés à l'annexe I (A/AC.237/45/Add.1)
- Fonctions des organes subsidiaires (A/AC.237/46)
- Examen des engagements afin de déterminer s'ils sont adéquats (A/AC.237/47)
- Critères relatifs à l'application conjointe de la Convention (A/AC.237/49)
- Le rapport sur l'application (A/AC.237/48).

14. D'autres aspects doivent toutefois être pris en considération. Il pourrait être utile, par exemple, d'examiner globalement, ou successivement, les points communs à différents documents. Le calendrier devra également tenir compte des priorités de la session ainsi que de l'opportunité, dans plusieurs cas, d'engager un débat préliminaire au sein du Groupe de travail afin que des consultations et des entretiens officieux puissent avoir lieu avant la mise au point des conclusions. Il faut rappeler en outre que l'on était convenu, à la huitième session, que le premier point de l'ordre du jour de la neuvième session, compte tenu de son importance et du fait qu'il n'avait pas été examiné par le Groupe de travail devait être l'examen des engagements afin de déterminer s'ils étaient adéquats.

15. Le secrétariat intérimaire propose que les questions exigeant une solution provisoire soient considérées comme prioritaires, lors de la neuvième session, afin de faire avancer le processus de communication des informations. Ces priorités seraient les suivantes :

- a) Directives concernant l'établissement des communications initiales des Parties inscrites à l'annexe I;
- b) Méthodes d'inventaire des émissions à utiliser dans les communications initiales;
- c) Utilisation des potentiels de réchauffement du globe dans les communications initiales;
- d) Manières d'envisager l'utilisation des projections d'émissions et l'évaluation des effets des mesures dans les communications initiales;
- e) Procédures de distribution et de traduction des communications initiales;
- f) Dispositions institutionnelles concernant l'exécution transitoire des tâches confiées aux organes subsidiaires.

16. On trouvera à l'annexe II un projet de calendrier de travail de la neuvième session établi compte tenu des paragraphes ci-dessus; le secrétariat intérimaire l'a élaboré en considérant qu'il serait utile de procéder à un premier examen de la plupart des questions essentielles pendant la première semaine de la session. C'est pourquoi il est proposé que l'examen d'un point

donné soit reporté s'il n'était pas terminé dans les délais prévus. S'il s'avérait nécessaire de poursuivre le débat sur ce point, cela pourrait se faire au cours de la deuxième semaine et non le lendemain. On éviterait ainsi que l'examen d'autres points de l'ordre du jour ne soit repoussé jusqu'à la fin de la session.

17. Les éléments essentiels du calendrier de travail proposé sont les suivants :

a) Le premier point de l'ordre du jour pourrait être l'examen des engagements afin de déterminer s'ils sont adéquats. On pourrait revenir sur cette question au cours de la deuxième semaine, après la discussion des questions connexes;

b) Les questions relatives aux méthodes d'inventaire des émissions, aux potentiels de réchauffement du globe et aux émissions provenant des combustibles de soute pourraient être examinées ensuite afin que le Groupe de travail puisse bénéficier de la présence du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pendant les premiers jours de la session;

c) La question des directives applicables à l'établissement des communications initiales des Parties figurant à l'annexe I et celle des projections d'émissions et de l'évaluation des effets des mesures prises pourraient être abordées ensemble, avant l'examen des procédures relatives à la traduction et à la distribution des communications;

d) Les fonctions des organes subsidiaires et les options institutionnelles à envisager pour assurer l'exécution de ces tâches avant la première session de la Conférence pourraient être examinées ensuite;

e) La première semaine pourrait s'achever par l'examen de critères relatifs à une application conjointe de la Convention;

f) La deuxième semaine pourrait être consacrée, le cas échéant, à la poursuite des délibérations engagées pendant la première, à l'examen et à l'adoption de conclusions, lesquelles revêtiront une importance particulière en ce qui concerne les questions mentionnées au paragraphe 13 ci-dessus et, si les délais le permettent, à l'examen d'autres points tels que le rapport sur l'application de la Convention et l'établissement des priorités et du calendrier de travail des dixième et onzième sessions.

IV. LA DIXIEME SESSION

18. Comme l'on peut s'attendre à ce que les débats de fond sur les méthodes (inventaire des émissions, potentiels de réchauffement du globe et émissions provenant des combustibles de soute) et les directives applicables aux communications des Parties figurant à l'annexe I (projections des émissions et évaluation des effets des mesures) soient achevés provisoirement à la neuvième session, il est proposé que ces questions ne soient pas abordées à la dixième session. Au cours de cette session, le Groupe de travail I ferait porter ses efforts sur l'achèvement des travaux préparatoires nécessaires pour que l'on puisse s'acquitter avant la première session de la Conférence des Parties des

tâches confiées aux organes subsidiaires, d'une manière conforme à la décision que prendra le Comité. Les activités prioritaires consisteraient dans cette optique à élaborer :

a) Des recommandations concernant les fonctions et les responsabilités des organes subsidiaires, adressées à la première session de la Conférence des Parties;

b) Des conclusions concernant le processus d'examen des communications nationales;

c) Des conclusions concernant le processus d'examen des engagements visant à déterminer s'ils sont adéquats;

d) Des conclusions portant sur la nature et les dates du rapport initial sur la mise en oeuvre de la Convention.

19. Il faudrait en outre accorder une attention prioritaire aux critères relatifs à l'application conjointe de la Convention. Etant donné les contraintes de temps dont il faudra tenir compte à la onzième session, il est probable que la dixième session offrira la dernière occasion d'examiner sérieusement cette question avant la première session de la Conférence des Parties. Aussi importera-t-il de faire avancer le plus possible l'élaboration de conclusions et, éventuellement, de projets de recommandations destinés à la première session de la Conférence des Parties.

V. LA ONZIEME SESSION

20. La onzième session offrira au Groupe de travail I la dernière occasion d'achever ses travaux. Il disposera du temps et de l'attention que lui laisseront les tâches du Comité concernant :

a) Le mécanisme financier;

b) Les questions institutionnelles (notamment le secrétariat permanent);

c) Les modalités d'organisation de la Conférence des Parties (notamment les élections et les dispositions relatives à la participation de ministres).

Le Comité pourrait également décider de consacrer une partie importante de son temps à l'examen des modalités d'exécution des tâches confiées aux organes subsidiaires (voir le paragraphe 22 ci-dessous).

21. Pour achever ses travaux, le Groupe de travail devrait en principe :

a) revoir brièvement les conclusions précédentes du Comité concernant les questions ci-dessous, à la lumière des nouvelles informations, en vue de les affiner et d'en tirer des recommandations destinées à la Conférence des Parties :

- Méthodes d'inventaire des émissions (y compris des conseils pour la prise en compte des émissions provenant des combustibles de soute)
- Conseils relatifs à l'utilisation des potentiels de réchauffement du globe
- Directives applicables à l'élaboration des communications des Parties figurant à l'annexe I, y compris la fréquence des communications futures
- Conseils relatifs aux projections des émissions et à l'évaluation des effets des mesures prises

b) Mettre la dernière main à des recommandations adressées à la première session de la Conférence des Parties concernant :

- Les fonctions et les responsabilités des organes subsidiaires
- Le processus d'examen des engagements énoncés aux alinéas 2 a) et 2 b) de l'article 4 pour voir s'ils sont adéquats
- Les critères relatifs à une application conjointe de la Convention
- Le rapport sur l'application.

22. Le document A/AC.237/46 envisage trois options institutionnelles pour l'exécution des tâches confiées aux organes subsidiaires avant la première session de la Conférence des Parties. Quelle que soit l'option retenue par le Comité, elle aura sans doute des répercussions sensibles sur les délais dont les groupes de travail disposeront à la onzième session. Parmi les tâches dont il faudra peut-être s'acquitter à la place des organes subsidiaires avant la première session de la Conférence des Parties figurent les suivantes qui ont un rapport avec le mandat du Groupe de travail I :

a) L'examen des communications des Parties figurant à l'annexe I en vue de l'élaboration de conclusions appropriées et, éventuellement, de recommandations destinées à la première session de la Conférence des Parties. Celles-ci pourraient notamment comprendre une évaluation globale des résultats obtenus par rapport aux références fixées dans la Convention;

b) L'examen des renseignements portant sur la situation mondiale en vue de l'élaboration de conclusions appropriées et, éventuellement, de recommandations destinées à la première session de la Conférence des Parties. Cette activité aurait sans doute un rapport avec l'examen des engagements pour voir s'ils sont adéquats;

c) Tout examen des alinéas 2 a) et 2 b) de l'article 4 afin de déterminer s'ils sont adéquats, et des mesures de suivi éventuelles, que le Comité pourrait demander pour préparer l'examen des engagements à la première session de la Conférence des Parties.

Annexe I

CALENDRIER DES ACTIVITES ESSENTIELLES PREVUES AVANT LA PREMIERE SESSION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES

1994

- | | |
|----------------|---|
| 7-18 février | Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques, (CIN/CCCC), neuvième session |
| 21 mars | Entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| 11 juillet | Date limite de distribution des documents destinés à la dixième session du CIN/CCCC |
| 22-31 août | CIN/CCCC, dixième session |
| 21 septembre | Echéance des communications des Parties visées à l'annexe I (pour les pays Parties à la Convention au 21 mars. Les communications des autres Parties visées à l'annexe I suivront.) |
| 10-12 novembre | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dixième session (examen des méthodes d'inventaire des émissions et établissement d'un rapport spécial destiné au CIN/CCCC) |
| 19 décembre | Date limite de distribution des documents destinés à la onzième session du CIN/CCCC |

1995

- | | |
|-------------------|---|
| 6-17 février | CIN/CCCC, onzième session |
| 28 février | Date limite de distribution des documents destinés à la première session de la Conférence des Parties |
| 28 mars - 7 avril | Première session de la Conférence des Parties |

Annexe II

CALENDRIER DE TRAVAIL PROPOSE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL I

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1ère S E M A I N E	Matin Séance plénière Organisation des travaux	Méthodes - Inventaires des émissions - Potentiels de réchauffement du globe - Combustibles de soute	Examen des informations - Directives - Méthodes- projections/ effets - Procédures	Fonctions des organes subsidiaires et dispositions institutionnelles transitoires	Critères éventuels relatifs à une application conjointe
	Après-midi Examen des alinéas 2 a) et 2 b) de l'article 4 pour déterminer s'ils sont adéquats	Suite	Suite	Suite	Suite
2ème S E M A I N E	Matin Suite des débat de la 1ère semaine	Achèvement des débat de la 1ère semaine (Rapport sur l'application de la Convention ?)	Consultations informelles et adoption de conclusions	Consultations informelles et adoption de conclusions	
	Après-midi Suite	Suite	Suite	Suite	